

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 juin 2022, à 19 :30 heures, avec public, suivant le décret du ministre de la Santé et des Services sociaux et situé à l'Hôtel de Ville au 233, chemin Yamaska, Saint-Germain de Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseiller # 1 Mme Sarah McAlden Conseiller # 2 Mme Chantal St-Martin
Conseiller # 4 Mme Chantal Nault
Conseiller # 5 M. Jean-François Forget Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

Conseiller # 3 M. Patrice Boislard est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR
6 juin 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des comptes;
4. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022;
5. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2022;
6. Adoption du procès-verbal du 26 mai 2022;
7. Dépôt des permis mai 2022;
8. Rapport des comités;
9. Rapport du maire sur les faits saillants;
10. Période de questions;
11. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 11.1 Octroyer le mandat de service de caractérisation des matériaux susceptible de contenir des matières dangereuses;
 - 11.2 Offre de services professionnels, Aqueduc rue Sylvestre;
 - 11.3 Forage géotechnique et environnemental pour la rue Sylvestre;
 - 11.4 Offre de services évaluation environnementale de site phase 1;
12. **INCENDIE**
 - 12.1 Demande de paiement de la facture incendie # 1720, compte passé dû au 27 mai 2022;
13. **URBANISME**
 - 13.1 Premier projet de règlement omnibus #687-22 modifiant le Règlement de zonage no. 620-19;

- 13.2 Projet de règlement # 689-22 modifiant le règlement # 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
- 13.3 Projet de règlement no. 688-22 modifiant le règlement sur les raccordements à l'aqueduc et à l'égout 485-13;
- 13.4 Projet de règlement 690-22 modifiant le règlement sur les ventes de garage no 629-19;
- 13.5 Délivrance constat d'infraction avec ordonnance de retrait des nuisances : du lot 5 155 269;

14. LOISIRS

- 14.1 Autoriser la signature du protocole d'entente relatif à une aide financière pour la location d'un local et l'opération de la maison des jeunes;
- 14.2 Appui au projet de l'école Roméo-Salois, fond de la ruralité;
- 14.3 Autoriser une contribution financière au montant de 500.00\$ pour l'implication des jeunes aux festivités de la fête nationale;
- 14.4 Octroyer le contrat pour les panneaux de disque-golf;

- 14.5 Adopter la grille de tarification de location des infrastructures des loisirs;
- 14.6 Autoriser l'embauche de 20 animateurs, de 3 coordonnateurs et de 3 accompagnateurs pour le camp de jour, saison estivale 2022;
- 14.7 Demande de commandite ligue de fers régionale de St-Germain, au montant de 660.00\$;
- 14.8 Autoriser l'installation de lumières au terrain de fers, au montant de 3 650.00\$ plus taxes;

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 15.1 Autoriser d'approprier, à même l'excédent non affecté des années 2006 à 2021, une somme de 315 111 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc »;
- 15.2 Autoriser d'approprier une somme de 60 028,41 \$ à même le surplus affecté collecte sélective (59 13112 000) pour les années 2013 à 2021 ;
- 15.3 Autoriser d'approprier, à même l'excédent non affecté des années 2006 à 2021, une somme de 239 477 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « égouts »;
- 15.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 686-22 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- 15.5 Nommer le maire suppléant pour les mois de juin à décembre 2022;
- 15.6 Autoriser l'affichage d'un poste de directeur/trice des finances;
- 15.7 Autoriser le versement d'une contribution de 5 024\$ pour les petites boîtes à lunch;
- 15.8 Ministère de la Sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale de 723 667.00\$, dont le 1^{er} versement est dû le 30 juin 2022, au montant de 361 834\$;

16. CORRESPONDANCE

- 16.1 Résolution d'appui de la municipalité de St-Bonaventure concernant les îlots déstructurés;
- 16.2 St-Majorique, service incendie entente SSI;
- 16.3 FCM, planification des actifs municipaux;

17. **VARIA**
18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

(141.06.2022)

2. **Adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents et l'item varia demeure ouvert.

(142.06.2022)

3. **Adoption des comptes**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes à payer.

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 31 mai 2022, au montant de 374 854.80\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(143.06.2022)

4. **Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022;**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(144.06.2022)

5. **Adoption du procès-verbal du 12 mai 2022;**

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(145.06.2022)

6. **Adoption du procès-verbal du 26 mai 2022;**

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DP-(146.06.2022)

7. Dépôt des permis mai 2022;

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des informations concernant les permis et certificats pour MAI 2022 de l'officier en environnement et bâtiment.

8. Rapport des comités;

- **MRC : Mme la mairesse a assisté à différents ateliers : Le C.A le 3 mai, Le CCU le 10 mai ainsi que deux ateliers de travail de la MRC. Elle aussi participé à 2 ateliers de travail de la municipalité.**
- **Comité des loisirs : Il y aura une soirée country le 17 juin. Les jeudis culturels reprennent cette année, le 23 juin ce sera un spectacle de magicien. Petit rappel de vous inscrire au défi particip-action.**
- **Mme la mairesse tient à remercier le mouvement Desjardins pour la subvention de 2 000\$.**

9. Rapport des faits saillants;

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, dépose le rapport des faits saillants en mentionnant que le rapport sera distribué sur le territoire de la municipalité via le *Germainois* au mois d'août.

10. Période de questions

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

11. TRAVAUX PUBLICS

(147.06.2022)

11.1 Octroyer le mandat de service de caractérisation des matériaux susceptible de contenir des matières dangereuses

ATTENDU QUE la municipalité doit démolir l'ancienne caserne et la salle municipale, situées au 293, rue Notre-Dame;

ATTENDU QUE des subventions y sont rattachées et que cette étude est un prérequis pour l'approbation;

ATTENDU la recommandation du directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé trois soumissions pour ce mandat :

FOURNISSEURS	MONTANT taxes en sus
Multi-test	Pas de disponibilité
Englobe	10 665.00\$
Gesfor	15 275.00\$

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'octroyer le mandat de service de caractérisation des matériaux susceptible de contenir des matières dangereuses à la firme Englobe au montant de 10 665.00\$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques, Éric Gélinas, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(148.06.2022)

11.2 Offre de services professionnels, Aqueduc rue Sylvestre

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU la recommandation du directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la sécurité incendie dans le secteur du Parc Industriel;

ATTENDU QUE la firme Pluritec a déjà réalisé l'étude préliminaire;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'octroyer le mandat de services professionnels, pour l'aqueduc de la rue Sylvestre à la firme Pluritec, au montant de 56 850.00\$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques, Éric Gélinas, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(149.06.2022)

11.3 Forage géotechnique et environnemental pour la rue Sylvestre

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer la réfection de la chaussée de la rue Sylvestre;

ATTENDU la recommandation du directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé quatre soumissions pour ce mandat :

FOURNISSEURS	MONTANT taxes en sus
Géocivil	Pas de disponibilité
Géninovation	Pas de disponibilité
Les laboratoires de la Montérégie	21 850.00\$
Englobe Corp.	21 775.00\$

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'octroyer le mandat de forage géotechnique et environnemental pour la rue Sylvestre à la firme Englobe Corp, au montant de 21 775.00\$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques, Éric Gélinas, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(150.06.2022)

11.4 Offre de services évaluation environnementale de site phase 1

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU QUE la municipalité doit démolir l'ancienne caserne et la salle municipale, situées au 293, rue Notre-Dame;

ATTENDU QUE des subventions y sont rattachées et que cette étude est un prérequis pour l'approbation;

ATTENDU la recommandation du directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé trois soumissions pour ce mandat :

FOURNISSEURS	MONTANT taxes en sus
WSP	Pas de disponibilité
Englobe	2 925.00\$
Gesfor	Pas de retour

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'octroyer le mandat de services d'évaluation environnementale de site phase 1 à la firme Englobe Corp, au montant de 2 925.00\$ plus taxes.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des services techniques, Éric Gélinas, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. INCENDIE

(151.06.2022)

12.1 Demande de paiement de la facture incendie # 1720, compte passé dû au 27 mai 2022

ATTENDU QUE le service incendie de St-Germain est sorti pour une intervention le 1^{er} février dernier à la suite d'un appel de répartition du 911 ;

ATTENDU QUE l'appel a été fait directement au service incendie de la municipalité de St-Germain ;

ATTENDU QUE les pompiers de St-Germain ont maîtrisé le feu ;

ATTENDU la discussion entre les directeurs incendie sur la responsabilité

de l'intervention ;

ATTENDU QUE le bâtiment concerné est sur le territoire de la municipalité de Saint-Eugène ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu de maintenir la facture #1720 , au montant de 1 824.04\$, active et de demander à la municipalité de Saint-Eugène d'en acquitter les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. URBANISME

(152.06.2022)

13.1 Premier projet de règlement omnibus #687-22 modifiant le Règlement de zonage no. 620-19

Madame la conseillère **Chantal Nault**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement omnibus #687-22 modifiant le Règlement de zonage no. 620-19, avec effet de gel;
- dépose le premier projet de règlement omnibus #687-22 modifiant le Règlement de zonage no. 620-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(153.06.2022)

13.2 Projet de règlement # 689-22 modifiant le règlement # 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

Madame la conseillère **Sarah McAlden**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement # 689-22 modifiant le règlement # 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
- dépose le premier projet de règlement # 689-22 modifiant le règlement # 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(154.06.2022)

13.3 Projet de règlement no. 688-22 modifiant le règlement sur les raccordements à l'aqueduc et à l'égout 485-13

Monsieur le conseiller **Jean-François Forget**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement no. 688-22 modifiant le règlement sur les raccordements à l'aqueduc et à l'égout 485-13;
- dépose le premier projet de règlement no. 688-22 modifiant le règlement sur les raccordements à l'aqueduc et à l'égout 485-13.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(155.06.2022)

13.4 Projet de règlement no. 690-22 modifiant le règlement sur les ventes de garage no. 629-19

Monsieur le conseiller **Sylvain Proulx**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement 690-22 modifiant le règlement sur les ventes de garage no 629-19;
- dépose le premier projet de règlement 690-22 modifiant le règlement sur les ventes de garage no 629-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(156.06.2022)

13.5 Délivrance constat d'infraction avec ordonnance de retrait des nuisances : lot 5 155 269

ATTENDU QUE le locataire du lot accumule des objets et rebuts divers sur son terrain;

ATTENDU QUE le locataire et le propriétaire ont reçu un avis de courtoisie le 22 avril 2022 demandant de procéder au nettoyage du terrain avant le 10 mai 2022;

ATTENDU QUE le locataire via son avocat a demandé une extension du délai au 6 juin 2022;

ATTENDU QU'un délai au 1^{er} juin a été accordé;

ATTENDU QU'aucune amélioration notable n'a eu lieu sur le terrain depuis;

ATTENDU QUE le propriétaire a tenté de communiquer avec le locataire à plusieurs reprises;

ATTENDU QUE le propriétaire a pris, contact avec la municipalité afin d'expliquer la situation;

ATTENDU QUE le locataire contrevient aux articles 14, 16, 17, 19 et 21 du règlement sur les nuisances;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault

Il est résolu d'autoriser l'urbaniste, Mme Kim Boivin, à délivrer le constat d'infraction au locataire du lot 5 155 269 selon article 27 du règlement sur les nuisances.

Il également résolu de demander une ordonnance pour retirer les nuisances du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14. LOISIRS

(157.06.2022)

14.1 Autoriser la signature du protocole d'entente relatif à une aide financière pour la location d'un local et l'opération de la maison des jeunes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire signer une entente pour l'utilisation d'un local situé au 307, rue Notre-Dame,

à Saint-Germain-de-Grantham et de participer à une aide financière pour l'opération de la Maison des Jeunes de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE la durée de l'entente sera pour une période de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'adopter l'entente relative à une aide financière pour le local d'un local et l'opération de la maison des Jeunes de Saint-Germain-de-Grantham;

QUE la mairesse Nathacha Tessier et la directrice générale/greffière-trésorière Julie Galarneau sont autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(158.06.2022)

14.2 Appui au projet de l'école Roméo-Salois, fond de la ruralité

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu d'appuyer le projet de l'école Roméo-Salois, au fond de la ruralité de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(159.06.2022)

14.3 Autoriser une contribution financière au montant de 500.00\$ pour l'implication des jeunes aux festivités de la fête nationale

ATTENDU la recommandation du comité organisateur de la fête nationale ;

ATTENDU l'implication des jeunes aux festivités de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'autoriser une contribution financière au montant de 500.00\$ pour l'implication des jeunes aux festivités de la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(160.06.2022)

14.4 Octroyer le contrat pour les panneaux de disque-golf

ATTENDU la recommandation la coordonnatrice des loisirs ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé quatre soumissions pour ce mandat :

FOURNISSEURS	MONTANT taxes en sus
Enseigne André	1 130.00\$
Enseigne L'Avenir	Pas de retour
Imprimerie MS	603.00\$
22 Graphix	478.31\$

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'octroyer le contrat pour les panneaux de disque-golf à 22 Graphix, au montant de 478.31\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(161.06.2022)

14.5 Adopter la grille de tarification de location des infrastructures des loisirs

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'adopter la grille de tarification de location des infrastructures des loisirs avec les modifications apportées.

Il est également résolu que cette nouvelle grille remplace et abroge toute autre grille adoptée antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(162.06.2022)

14.6 Autoriser l'embauche de 20 animateurs, de 3 coordonnateurs et de 3 accompagnateurs pour le camp de jour, saison estivale 2022

ATTENDU QUE des candidatures ont été déposées pour occuper les postes d'animateurs, de coordonnateurs et accompagnateurs de camp jour pour la saison d'été 2022;

ATTENDU QUE la coordonnatrice du service des loisirs recommande de procéder à l'embauche de 20 animateurs, de 3 coordonnateurs et de 3 accompagnateurs de camp de jour;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de 20 animateurs, de 3 coordonnateurs et de 3 accompagnateurs de camp de jour;

QUE la liste des candidats embauchés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(163.06.2022)

14.7 Demande de commandite ligue de fers régionale de St-Germain, au montant de 660.00\$

ATTENDU la municipalité a reçu une demande de commandite de la ligue de fers régionale;

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser le versement d'une commandite, au montant de 660.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(164.06.2022)

14.8 Autoriser l'installation de lumières au terrain de fers, au montant de 3 650.00\$ plus taxes

ATTENDU la municipalité désire éclairer les terrains de fers;

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé quatre soumissions pour ce mandat :

FOURNISSEURS	MONTANT taxes en sus
Houle électrique	3 650.00\$
Drafaf	Pas de retour
Chamber électrique	Pas de retour
Groupe CEVEC	Pas de retour

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx**

Il est résolu d'octroyer le contrat d'installation de lumières au terrain de fers à la compagnie Houle électrique, au montant de 3 650.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(165.06.2022)

15.1 Autoriser d'approprier, à même l'excédent non affecté des années 2006 à 2021, une somme de 315 111 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc »

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé d'affecter les écarts obtenus annuellement entre le produit et la charge du service d'aqueduc; (résolution numéro 052-02-2021);

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme FBL afin de préparer un rapport sur les différents excédents accumulés de la municipalité depuis 2006;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport et le tout à leur satisfaction;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de JEAN-FRANÇOIS FORGET
Appuyé de SYLVAIN PROULX**

Il est résolu que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, une somme de 315 111 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « aqueduc » et représentant les excédents non affectés des années 2006 à 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(166.06.2022)

15.2 Autoriser d'approprier une somme de 60 028,41 \$ à même le surplus affecté collecte sélective (59 13112 000) pour les années 2013 à 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a créé un surplus affecté collecte sélective afin de combler les déficits annuels de ce secteur ;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du budget annuellement aucune taxe n'est perçue afin de combler le déficit du service de la collecte sélective ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approprier un montant de 60 028,41 \$ à même le surplus affecté collecte sélective pour les années 2013 à 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu que soit appropriée une somme de 60 028,41 \$ à même le surplus affecté – Collecte sélective afin de combler les déficits des années 2013 à 2021 selon le rapport déposé par la firme comptable FBL en date du 12 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(167.06.2022)

15.3 Autoriser d'approprier, à même l'excédent non affecté des années 2006 à 2021, une somme de 239 477 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « égouts »

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé d'affecter les écarts obtenus annuellement entre le produit et la charge du service d'égouts; (résolution numéro 052-02-2021);

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme FBL afin de préparer un rapport sur les différents excédents accumulés de la municipalité depuis 2006;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport et le tout à leur satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, une somme de 239 477 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « égouts » et représentant les excédents non affectés des années 2006 à 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(168.06.2022)

15.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 686-22 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Madame la conseillère **Chantal St-Martin**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 686-22 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- dépose le projet du règlement numéro 686-22 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(169.06.2022)

15.5 Nommer le maire suppléant pour les mois de juin à décembre 2022

ATTENDU QUE madame la mairesse Nathacha Tessier doit procéder à la nomination d'un maire suppléant pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de procéder à la nomination suivante :

QUE monsieur le conseiller Sylvain Proulx soit nommé maire suppléant du 6 juin 2022 au 31 décembre 2022.

QUE la résolution 335.11.2021 soit abrogée en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(170.06.2022)

15.6 Autoriser l'affichage d'un poste de directeur/trice des finances

ATTENDU la charge de travail des employés administratifs;

ATTENDU la restructuration administrative en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'autoriser l'affichage d'un poste de directeur/trice des finances aux conditions déjà établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(171.06.2022)

15.7 Autoriser le versement d'une contribution de 5 024\$ pour les petites boîtes à lunch

ATTENDU le besoin grandissant de ce service;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation;

ATTENDU QUE le montant est directement relié au nombre de résidents de St-Germain-de-Grantham, soit 5 024 selon le dernier décret officiel;

ATTENDU QUE les élus souhaitent lancer comme défi aux autres municipalités d'égaliser leur contribution au nombre de résidents sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution de 5 024\$ pour les petites boîtes à lunch.

QUE le défi soit lancé aux autres municipalités du territoire de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(172.06.2022)

15.8 Ministère de la Sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale de 723 667.00\$, dont le 1^{er} versement est dû le 30 juin 2022, au montant de 361 834\$

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser le paiement de la facture à la Sûreté du Québec, au montant de 361 834\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16. CORRESPONDANCE

16.1 Résolution d'appui de la municipalité de St-Bonaventure concernant les îlots déstructurés;

16.2 St-Majorique, service incendie entente SSI;

16.3 FCM, planification des actifs municipaux

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault**

QUE la séance est levée à 20h 07.

Nathacha Tessier
Mairesse

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont

disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse